

Règlement de la Brocante

10 mai 2025 à Montbron

Association LA16 – 6 rue de Chez Maridou – 16220 Montbron

1. **Horaires et installation** : Les exposants sont priés d'installer leur stand entre 6h00 et 7h45 le jour de la brocante. Le démontage se termine à partir de 17h00. Accès voiture dépose rapide de 6h à 7h45 et de 17h15 à 18h30. Parking exposants à 150M.
2. **Paiement** : Le règlement des emplacements doit être effectué avant le 5 mai 2025. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation par l'exposant. Le paiement valide votre réservation.
3. **Propreté et sécurité** : Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement. Les objets dangereux ou illicites sont strictement interdits.
4. **Professionnels** : Les professionnels doivent obligatoirement fournir un justificatif d'inscription au registre du commerce.
5. **Assurance** : Chaque exposant est tenu de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant sa participation à l'événement.
6. **Organisation** : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant ne respectant pas le présent règlement.

Date et Signature de l'exposant (Précédée de la mention "Lu et approuvé")